



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit novembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Adriers se sont réunis à la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Thierry ROLLE MILAGUET, Maire.

Présents: Mmes Elisa ABAUX, Agathe BUSSIERE, Mylène COMBEAUD, Yasmine DAVID, Sylvie DUDOGNON, Véronique RICHARD MM. André BERTHOMIER, Jean CHARRY, Romain DESBORDES, Stéphane QUERRIOUX, Thierry ROLLE MILAGUET, Philippe ROSE, Bernard ROTUREAU, Christophe SOUCHAUD, Laurent VACHON

Excusé(e)s :

Secrétaire : Yasmine DAVID & Philippe ROSE

OUVERTURE DE SEANCE :

PV du 22 octobre 2020 :

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 22 octobre 2020 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour complémentaire :

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- SOREGIES : Avenant à la convention de mécénat

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

1. DEMANDE D'AVIS POUR L'INSTALLATION D'UN PARC EOLIEN LE RENARD : COMMUNES VAL D'OIRE ET GARTEMPE ET ADRIERS

Monsieur le Maire explique qu'un dossier a été réceptionné en Mairie, transmis par la Préfecture de la Haute Vienne, concernant une demande d'installation d'un parc éolien, composé de 4 éoliennes et 2 postes de livraison sur les communes VAL D'OIRE ET GARTEMPE et Adriers, par la Société Parc Eolien de Germainville.

Monsieur le Maire informe qu'une enquête publique a lieu du 2 novembre au 4 décembre 2020, sur les communes VAL D'OIRE ET GARTEMPE et ADRIERS en vue d'autoriser la Société Parc Eolien de Germainville, dont le siège social se situe 97 Allée Alexandre Borodine - 69800 SAINT PRIEST, à exploiter ce parc éolien.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est demandé de se prononcer sur ce projet au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec **15 voix contre :**

- donne un avis défavorable à cette demande présentée par la Société Parc Eolien de Germainville
- autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer tous documents référents à cette affaire

2. INDEMNITE DE CONFECTION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu la suppression des indemnités de conseil au 1^{er} janvier 2020,

Considérant que l'indemnité pour la confection des budgets est maintenue, un montant forfaitaire de 45,73 € peut être attribué

Après avoir délibéré, avec **7 voix Pour**, **4 abstentions** et **4 voix Contre**, le Conseil Municipal, décide:

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'attribuer à Madame Valérie JEAMET, receveur municipal, un montant forfaitaire de 45,73 € par an pour la confection des budgets à compter de l'année 2020 pour la durée de ses fonctions et / ou celle du mandat du Conseil Municipal de la commune d'Adriers
- d'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer tous documents référents à cette affaire

Un courrier devra être ajouté à la délibération, exprimant le mécontentement des élus quant à la relation entre le personnel et la trésorerie.

3. RASED – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 7 octobre 2020 de Madame Laure TURI, inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Montmorillon sollicitant une subvention pour le Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficultés scolaires (RASED) dont dépend notre commune.

Le RASED intervient ponctuellement ou régulièrement en cours d'année au sein de l'école afin d'apporter une aide individuelle aux élèves en grande difficulté scolaire.

La subvention permettra de participer aux dépenses de fonctionnement : achats de jeux spécialisés, logiciels, livres, chemises, feutres...

Après avoir délibéré, avec **2 voix Pour** et **13 voix Contre**, le Conseil Municipal :

- refuse d'attribuer une subvention Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficultés scolaires (RASED)
- d'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer tous documents référents à cette affaire

Après débat il en ressort que le RASED est déjà subventionné par l'Education Nationale, il n'est pas logique qu'une nouvelle contribution soit demandée à la commune. S'il y avait un besoin bien précis sur l'école d'Adriers, une contribution supplémentaire pourra être versée à la coopérative scolaire déjà financée par la Mairie.

4. ASSOCIATION DES MAIRES DES ALPES MARITIME – SUBVENTION TEMPETE ALEX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une aide financière de 150 € suite à la tempête Alex qui a frappé douloureusement les populations des Alpes-Maritimes afin d'apporter notre plein soutien à l'ensemble des élus de ces collectivités territoriales.

5. REVISION DES TARIFS

➤ LOYERS BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur Le Maire donne lecture à l'assemblée, de l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre paru au Journal Officiel, des loyers actuels et propose une révision de ceux-ci perçus par la commune.
Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide de voter une augmentation de 0,46 % applicable dès le 1^{er} janvier 2021, selon les contrats de location en cours.

➤ PRESTATIONS SCOLAIRES CANTINE

Monsieur le Maire rappelle que cette prestation était au prix de 2€25 par repas.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, avec **14 voix pour** et **1 abstention** :

- décident d'appliquer le même tarif soit 2€25 par repas à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- autorisent Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement à Monsieur le 1^{er} adjoint à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Après débat, à l'avenir le tarif de la cantine sera révisé au 1^{er} septembre lors de la rentrée scolaire.

➤ PRESTATIONS SCOLAIRES GARDERIE

Monsieur le Maire rappelle que cette prestation était au prix de 1 € pour le matin et 1 € pour le soir.

Après en avoir délibéré, avec **14 voix pour** et **1 abstention**, les conseillers municipaux :

- décident d'appliquer le même tarif soit 1€ pour la garderie du matin et 1 € pour celle du soir à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- autorisent Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement à Monsieur le 1^{er} adjoint à signer tous documents relatifs à ce dossier.

➤ CIMETIERE

Monsieur Le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir délibérer sur une révision des tarifs des concessions du cimetière communal.

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide de fixer le tarif à compter du 1^{er} janvier 2021 comme suit :

- Plaque jardin du souvenir 20 €
- Concession terrain 135 € par m2 pour une durée de 50 ans
- Case columbarium 500 € pour une durée de 50 ans
(Tarif inchangé depuis janvier 2015)

➤ ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'augmenter les tarifs d'assainissement à partir du 1^{er} janvier 2021.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents, décident de modifier les tarifs d'Assainissement comme suit :

- Abonnement (annuel) : 54,00 €
- Consommation (m3) : 0,98 €
- Raccordement Réseau : 400 €

➤ SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs de la Salle Polyvalente.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents, décident d'appliquer les mêmes tarifs à compter du 1^{er} janvier 2021 :

MANIFESTATIONS	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	Associations	Particuliers	Associations	Particuliers
Période été 01/05 au 30/09				
Petite Salle	31.00	56.00	66.00	102.00
Grande Salle	46.00	92.00	102.00	243.00
Période hiver 01/10 au 30/04				
Petite Salle	41.00	66.00	77.00	132.00
Grande Salle	56.00	112.00	122.00	283.00

- Cuisine 90.00 €
- Location supplémentaire pour le lendemain 50.00 €

6. SOREGIES AVENANT A LA CONVENTION DE MECENAT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention (applicable d'une durée d'un an) relative à l'action de mécénat avait été conclue entre la commune et SOREGIES lors de la campagne 2019/2020.

Cette dernière ayant pris fin, Monsieur le maire explique que SOREGIES propose un avenant qui permettra de la prolonger d'une année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- de prolonger la convention relative à l'action de mécénat menée par SOREGIES
- d'autoriser à signer tous documents afférents à cette affaire

QUESTIONS DIVERSES

- Réunions : réunion de Conseil Municipal : **lundi 7 décembre à 20 h 30** à la salle polyvalente
réunion du CCAS le **jeudi 17 décembre à 18 h 30** à la salle polyvalente
- Réunions des commissions :
 - Commission des finances : lundi 30 novembre 2020 à 18 h 30
 - Commission personnel – entretien – recrutement : mardi 2 décembre 2020 à 16 h 00
 - Commission communication info – culturelle : mardi 15 décembre à 19 h 00
- WIFI4EU : installation terminée et en fonctionnement – prévoir de poser les plaquettes
- Organisation de la Maisonnée : discussion en cours entre les associations pour élaborer un nouveau modèle de gestion – 11 janvier 2021 AG extraordinaire et 8 février 2021 AG – les statuts sont à la disposition des élus.
- Chantiers :
 - Route de Plaisance : entreprise MAGNON -> RAS
CONTAMINE pour SRD : intervention du Maire auprès de SRD pour avoir une réunion suite à un travail mal fait (buses abimés...). L'entreprise

CONTAMINE s'engage à réparer les buses et faire passer une caméra pour vérifier l'état de bon fonctionnement du réseau d'assainissement

- Rue Principale : arrivée du SIMER avec une semaine de retard – une information concernant les haies a été distribuée dans les boîtes aux lettres des habitations concernées

➤ Décorations de Noël :

L'installation des décorations de Noël par l'entreprise LABRUX aura lieu le lundi 23 novembre 2020 et la dépose aura lieu le lundi 4 janvier 2021.

La commission fleurissement va passer une commande chez Agriflor pour 4 grands sapins et 18 petits sapins.

➤ Vœux du Maire : pas de date programmée

➤ CCVG : Monsieur le Maire a reçu un courrier concernant le transfert des pouvoirs de police d'immeuble, de locaux et d'installation. Une réponse d'opposition de transfert sera transmise au Président de la CCVG.

➤ Assainissement : audit des stations le mardi 22 décembre et formation avec 3 agents et 2 élus le mercredi 23 décembre de 8 h 30 à 16 h 00.

➤ Ecole : affaissement du plancher dans la classe des maternelles, la réparation sera effectuée par les agents du service technique à partir du mardi 24 novembre.

➤ Boulangerie : les travaux de l'appartement sont en cours.

➤ Banque alimentaire : des collectes auront lieu le 27 et 28 novembre prochain

➤ Bureau de tabac : une réponse négative du bureau des douanes est arrivée à la mairie

➤ Vival : la future gérante attend l'accord du siège de sa banque

➤ Situation financière :

Entrées :	150 926,59
Recettes :	666 162,77
Dépenses :	609 244,05
SOLDE :	207 845,30 €

La séance est levée à 23 h 17.

Le Maire,
Thierry ROLLE MILAGUET



